



DECISION N° 2023-992

**convention de mise à disposition gratuite entre la  
Ville de Perpignan et l'association Compagnie  
Quintet Plus pour l'occupation de la salle 1.1 Maison  
des Associations de Saint Matthieu - 25 rue de la  
Lanterne**

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier CENTRE HISTORIQUE

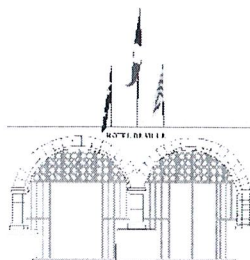
Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 Juillet 2020, portant subdélégation de signature à Madame Isabelle BERTRAN, Adjoint au Maire quartier Centre,
- Considérant que l'Association Compagnie Le Quintet Plus, représentée par Madame Nicole COSTA, Présidente, a sollicité la mise à disposition de la salle 1-1 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne,

DECIDE

**ARTICLE 1** : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association Compagnie Le Quintet Plus, la salle 1-1 de la maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne, afin de développer la création et la diffusion de spectacles vivants.

**ARTICLE 2** : Cette convention est conclue pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de quartier Centre.



ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **05 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230905-177407-AU-1-1

Accusé reçu le : **05 SEP. 2023**

Affiché le : **05 SEP. 2023**

Mme Isabelle BERTRAN,

Pour le Maire  
Par subdélégation  
L'Adjoint

